C.T.C.C. Mauricie

LES SYNDICATS DEMANDENT AUX AUTORITÉS MUNICIPALES

Un des événements marquants de la semaine dernière a été la présentation du mémoire du Conseil central des Syndicats nationaux de Shawinigan. Au moment où paraîtront ces lignes, les autres municipalités devraient avoir pris connaissance du mémoire que leur destine le Conseil central: La Baie, Shawinigan-Sud et Shawinigan-Est. Par ce mémoire, les syndiqués demandent aux autorités municipales de dénoncer la direction de la Consolidated Paper et de désapprouver publique ment l'importation d'ouvriers étrangers.

A Shawinigan, la délégation était dirigée par M. Yvon Blais. Les trois syndicats étaient repré-sentés par leurs présidents, MM. William Brûlé. Gaston Picard et Henri Terrien. Après la présenta-

tion du mémoire, les ouvriers ont défilé dans les rues jusqu'à l'école du Sacré-Coeur où des milliers de personnes étaient rassemblées pour entendre leurs chefs syndicaux et donner la preuve de leur

Refus de Mosher

Dans l'après-midi, M. Gaston Hardy, maire de Shawinigan, es-saya d'organiser une rencontre entre les représentants de la Bel-go, et ceux des syndicats. M. Gérard Picard, président de la CT-CC accepta, mais M. Mosher, gé-rant de la Belgo, refusa carré-ment. Il est bien évident, une fois de plus, que la compagnie ne veut pas négocier avant d'avoir écrasé le syndicat.

Dans le mémoire, le Conseil central rappelle aux autorités municipales les événements qui ont entraîné un arrêt de tra-vail à la Belgo. Il montre du doigt les graves responsabilités de la Compagnie qui a mis tout en oeuvre pour saboter le syn-dicat et qui, aujourd'hui, veut

remplacer ses ouvriers par étrangers.

Travailleurs étrangers

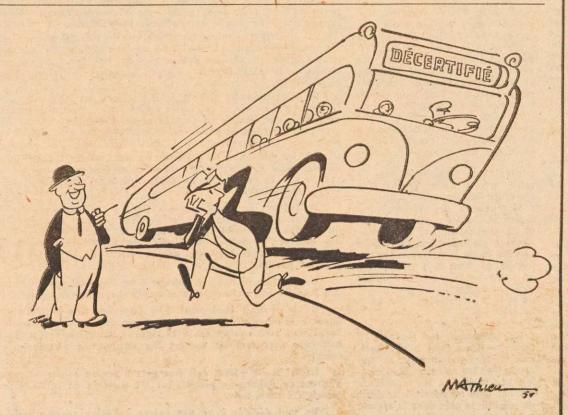
En effet, dans un panneau-ré-clame qui occupait toute une page du journal, la Consolidated faisait savoir qu'elle avait an-noncé "dans plusieurs régions dans l'est du Canada, pour de-mander des ouvriers familiers avec la fabrication du papier". "Insgir'ici poursujuit cette ré-"Jusqu'ici, poursuivit cette ré-clame, nous avons reçu plus de six cents réponses." Et le texte formulait plus loin une menace formulait plus loin une menace nullement dissimulée dans ces termes: "A moins que vous ne reveniez à l'ouvrage, vous trou-verez peut-être, plus tard, votre emploi rempli par un autre." Cet autre, évidemment, dési-gne ici un ouvrier de l'extérieur que la compagnie importerait pour remplacer les ouvriers de Shawinigan.

Shawinigan.

Un procédé inadmissib's

Le Conseil central souligne en-suite aux autorités municipales

(Suite à la page 2)



Attention, mon vieux! Même un autobus "décertifié", ça reste un autobus!

Les derniers mensonges la Fraternité Internation

Comme chacun le sait, les "braves" de la Fraternité internationale des Ouvriers de la Pulpe et du Sulphite et des Moulins à Papier continuent à frapper dans le dos des Syndicats de la région. Les "braves" n'osent pas trop se montrer en plein jour à SHAWINIGAN, mais de temps à autre, on trouve dans une poubelle une des "lettres enflammées" qu'ils envoient aux syndiqués de la Consol.

La dernière de ces lettres serait à conserver dans un Musée de la Trahison et du Mensonge, si un lieu aussi lugubde existait . . . (Faudrait en parler à BARRETTE!)

La parité des salaires

Par exemple, on y lit ceci: "La Fédération Nationale (CTCC) n'a jamais pu obtenir pour ses membres parité de salaires et de conditions de travail avec ceux existants dans les moulins de pulpe et de papier où les ouvriers étaient représentés par les grandes Fraternités Internationales"

Cette affirmation est d'autant plus drôle que la jalousie des Fraternités Internationales tient surtout au fait que la Fédération Nationale essaye d'obtenir plus que le minimum

Fédération Nationale essaye d'obtenir plus que le minimum exigé par les Fraternités.

Ainsi, par exemple, le 5% d'augmentation offert par la Consol (et accepté d'ailleurs par les Fraternités) a été refusé par le syndicat qui demandait 10%. Cependant, la CONSOL a décidé d'accorder QUAND MEME (illégalement) l'augmentation de 5% qui donnait la parité dont parle la dernière lettre de la Fausse-Fraternité Internationale.

Equipe de "scabs"

Plus loin, la lettre affirme que les Fraternités n'ont pas "d'EQUIPE D'ASSOMMEURS" dans leurs rangs. A quoi fait-on allusion? A la présence de la Police provinciale à GRAND'MERE? Alors, l'union chérie de M. DUPLESSIS traiterait la Police Provinciale d'équipe d'assommeurs? Nous espérons avoir mai saisi le sens de cette phrase...

S'il n'y a pas d'assommeurs dans les fraternités internationales (à vérifier de l'un pas d'assommeurs) il y a cependant de belles équipes

nationales (à vérifier...) il y a cependant de belles équipes de "scabs" professionnels. Ainsi, par exemple, à la PRICE BROS de KENOGAMI, ce sont des gens de l'Union Internationale qui demandent à des ouvriers (dont des papetiers) d'aller "travailler à SHAWINIGAN", c'est-à-dire de devenir des "scabs".

On nie l'évidence

Ensuite, l'écrivassier de la FRATERNITE INTERNA-TIONALE aborde la question du travail du dimanche qui, soit dit en passant, n'a jamais troublé outre-mesure la conscience des Unions Internationales.

ON NIE CATEGORIQUEMENT que les compagnies veu-lent faire travailler les ouvriers le dimanche. Tout simplement!

Alors, pourquoi la CONSOL insiste-t-elle autant sur la question, et pourquoi demande-t-elle explicitement à ses employés de lui permettre de faire même un travail de production le dimanché dans des cas urgents? Cette demande a même été faite publiquement dans une annonce parue dans LE NOUVELLISTE

Pourquoi certaines compagnies signent-elles une entente (à côté de la convention) sur le travail du dimanche? M. FOSS de la LAURENTIDE, exigeait cette entente comme condition à l'augmentation de 5%...

Pourquoi les compagnies offrent-elles non pas 5% mais % d'augmentation pour ceux qui travailleront sept jours?

D'ailleurs, les officiers le la Fraternité Internationale n'ont qu'à questionner les ouvriers de La TUQUE. Ils apprendront alors que la compagnie ne se gêne pas quand il s'agit de faire travailler ses hommes le dimanche pour femplir une commande plus pressée que les autres. Exemple: la récente commande de la Eastman Kodak Co...

Que les officiers de la très pure Fraternité Interna-tionale prennent la peine de causer cinq minutes avec un employé de la BELGO. Ils apprendront que le travail de production se poursuit immanquablement APRES MINUIT LE SAMEDI quand on veut laver les "chest". On produit jusqu'à énvisament de la pâte le dimanche matie. jusqu'à épuisement de la pâte, le dimanche matin.

D'ailleurs, régulièrement, les machines à papier sont marche AVANT MINUIT LE DIMANCHE SOIR. Les ouvriers qui s'occupent de la vapeur entrent à l'usine à 9 heures. Les papetiers entrent à 10 heures. Et vers 11h.15, la feuille de papier est en marche.

Pas de production le dimanche?

Donc, il y régulièrement production après minuit le samedi et avant minuit le dimanche à la CONSOL. Or, cela ne suffit pas à la compagnie qui exige de ses employés qu'ils lui donnent carte blanche en ce qui concerne le travail du dimanche.

Les Unions Internationales peuvent accepter cette situa-tion si elle leur convient... Elles peuvent tout simplement la nier, comme elles viennent de le faire... Chose certaine, les syndicats catholiques entendant revendiquer leurs droits les plus élémentaires et, entre autres, ils refuseront doré-navant de travailler le dimanche dans les moulins à papier.

Quoi qu'en dise, quoi qu'en écrive et quoi qu'en fasse la Fraternité Internationale ou Marcel FRANCQ, le faux-frère!



Photo prise dans la salle de l'hôtel de ville de Shawinigan alors que le président du Conseil central de cette ville donnait lecture du mémoire présenté par cet organisme aux autorités municipales leur demandant de protester contre la Consolidated Paper qui "importe des travailleurs de l'étranger" pour mieux faire crever les travailleurs de Shawinigan.

Les syndicats . . .

(Suite de la page 1)

que cela constitue, de la part de la Consolidated, un procédé inadmissible, pour plusieurs rai-sons. Voici les cinq principales raisons apportées par le mémoi-

1. Vous comprendrez d'abord que cette façon d'agir constitue un attentat direct au droit d'association. Si, en effet, les employeurs se vengent de la solidarité ouvrière par ce qui équivaut à un congédiement massif, le jour des relations entre patrons et ouvriers se trouve complètement faussé. Il s'agit là d'une manoeuvre de toute évidence déloyale et qui nous amène à la loi de la jungle, c'est-àdire à cet état de choses maintentant dépassé où les compatentant dépassé où les compa-gnies toutes puissantes imposaient carrément aux travailleurs Jes conditions dont elles avaient décidé elles-mêmes sans négocia-

Le régime des négociations au-torise la grève pour les ouvriers comme elle permet le lock-out à l'employeur. Cela signifie que le patron peut renoncer à ses profits aussi longtemps qu'il le désire, et les travailleurs renoncer à leur salaire, dans un effort pour amener l'autre partie à négocier.

Mais il est déloyal et immoral
pour une co: pagnie d'introduire
des travailleurs étrangers dans
une usine pour détruire la force
de négociation de se empleyér.

de négociation de ses employés. 2. Nous vous signalons en

Edition de la Mauricie est imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89 margina

Rédacteur: JACQUES HEBERT

deuxième lieu que l'importation de travailleurs étrangers pour briser la résistance des ouvriers de Shawinigan efface en un jour un demi-siècle de collaboration en-tre la compagnie Consolidated et la population ouvrière de Shawi-

nigan.

Tout ce que la compagnie possède ici, elle l'a acquis en très grande partie par le travail des ouvriers qui, de père en fils, se sont succédé à son emploi.

Pas plus qu'un individu, une compagnie n'a jamais le droit d'oublier ses dettes ni ses responsabilités socieles la Consolidate.

sabilités sociales. La Consolidated doit à ses employés 50 années de doit a ses employés 50 années de travail dont le salaire versé n'a acquitté qu'une partie, sans par-ler des améliorations apportées aux procédés industriels et à la productivité par des générations de travailleurs. Outre l'injustice d'un geste qui dépossède des tra-vailleurs de leurs emplois la comvailleurs de leurs emplois, la com-pagnie commet une injustice envers toute la population. Vous sa-vez en effet que traditionnelle-ment, les ouvriers de la Belgo ont toujours apporté et apportent encore aujourd'hui leur pleine contribution à la vie municipale. Il saute aux yeux par exemple que des citoyens qui contribuent depuis quarante ans et plus au bien-être de Shawinigan ont ici des droits que ne possèdent pas les importés de la Consolidated.

3. Sans compter qu'un groupe de travailleurs introduit dans Shawinigan pour occuper les emplois de citoyens de vieille date constitue une menace à la paix in-dustrielle dans notre ville. Une telle manoeuvre, en plus de créer du chômage et d'ajouter aux charges municipales, risquerait de provoquer des désordres graves.

Si nous avons réussi jusqu'ici à éviter les incidents qui ont caractérisé ailleurs certains conflits ouvriers, c'est que précisément les compagnies n'avaient pas or-ganisé le vol des emplois de nos membres pour des travailleurs étrangers à l'usine. Ce vol constitue toutefois une provocation si violente que la compagnie risque ainsi de subir en retour des vio-lences semblables. Le Conseil central ne prend pas la responsabilité des incidents qui pourraient résulter de la récente décision patronale. Le Syndicalisme assu-re la discipline dans les conflits de travail mais n'est pas toujours

en état de contenir les réactions spontanées des travailleurs indi-viduels qu'on dépossède malhon-nêtement de leur gagne-pain.

Dépense énorme

4. Il n'est pas inutile de remarquer que la compagnie devra, pour arriver à ses fins, dépenser ainsi plus d'argent que ne lui en coûteraient les augmentations réclamées par les ouvriers. On ne déplace pas, en effet, plusieurs centaines de familles, sans encou-rir des frais considérables. On peut en effet déduire des textes de la compagnie à ce sujet qu'el-le songe à importer des travailleurs d'autres provinces, ce qui implique des distances à franchir.

5. Enfin, nous voulons vous soumettre, M. le maire et MM. les Conseillers, que la Consolidated n'a aucune raison valable pour destituer au profit de nouveaux-venus, des citoyens qui ont mé-rité de notre ville et qui servent la compagnie elle-même avec zè-le depuis de nombreuses années...

Un droit sacré

Vous savez comme nous que les officiers syndicaux, premiers visés par la Consolidated, ne sont pas des criminels mais des personnes parfaitement honnêtes et parfaitement respectables. Vous savez aussi que l'arrêt de travail n'est pas un crime mais un droit sacré des travailleurs, essentiel au bon fonctionnement d'une saine démocratie. Il serait donc in-juste que des travailleurs soient supplantés par des étrangers et perdent leur gagne-pain pour la seule raison qu'ils ont exercé un droit démocratique.

Pour toutes ces raisons, mes-sieurs, le Comité central des Syndicats nationaux, qui représente quelque six mille travailleurs de la ville et de la région, vous demande de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour empêcher que la compagnie. Consolidated que la compagnie Consolidated ne réalise le projet qu'elle vient de faire connaître.

En terminant, les auteurs du mémoire demandent la dénoncia-tion de la Compagnie et de son projet par les autorités municipa-les. Les maires et les conseillers qui ont déjà manifesté leur désir de rétablir la paix dans la région, prendront sûrement les mesures qui s'imposent et cela dans le plus bref délai possible.

Ce que la Belgo ne dit pas à propos des salaires

Nous aimerions connaître le salaire du "spécialiste" qui prépare les grandes annonces pu-bliées dans le NOUVELLISTE par la BELGO. Ce "spécialiste" est expert dans l'art d'embrouil-

est expert dans l'art d'embrouiller les questions et de jouer avec
les chiffres et, en l'occurrence,
ses services sont sans prix!
Puisque la BELGO prétend
payer des salaires fabuleux à
ses employés, il serait peut-être
bon de rappeler certains faits, tirés de la LISTE DE PAYE de la Compagnie, le 17 février 1955. On se rend compte, tout d'abord, que 457 employés ne

gagnent pas \$65.00 par semaine, soit le minimum requis pour faire vivre modestement un ouvrier,

2. On constate aussi que 341 employés de la BELGO ne gagnent pas \$60.00 par semaine, ce qui est nettement en bas du minimum dont nous venons de

3. Il y a 101 employés qui gagnent \$58.40 par semaine. Ce sont là des chiffres que la BELGO cache au public dans son effort de paraître une compagnie généreuse et humaine.

1 Le "spécialiste" de la BEL-

4. GO établit à plus de \$75.00

par semaine la moyenne des salaires des employés payés à l'heure. Cela nous paraît fantastique; pour arriver à ce chiffre, le "spécialiste" a réalisé un tour de force! Mais il oublie de dire que pour établir cette moyenne générale, l'ouvrier a été obligé de travailler sept jours par semaine, c'est-à-dire de travailler le dimanche. Pour établir cette le dimanche. Pour établir cette moyenne, l'ouvrier à dû sacrifier à la compagnie ses devoirs reli-gieux, son repos hebdomadaire indispensable, ses loisirs, sa vie familiale et ses activités sociales.

La BELGO devrait avoir honte de faire état d'une "moyenne" obtenue à ce prix là!

La BELGO ne dit pas non plus qu'une bonne partie des em-ployés les plus mal payés de la BELGO sont au service de la compagnie depuis 10 et même 20

A force de publier des annon-ces, la BELGO finira peut-être par convaincre de ses bonnes intentions un certain public cré-dule. Mais les travailleurs de la BELGO et les gens sérieux en général savent maintenant à quoi s'en tenir...

La Belgo a perdu \$1,440,000.00

Les ouvriers demandaient une augmentation de \$300,000 par année

Un des faits qui déconcertent le plus dans le présent conflit de la BELGO c'est le cynisme de la compagnie qui préfère subir une perte d'argent fantastique plutôt que d'accorder aux employés une augmentation de salaire relativement insignifiante.

M. MOSHER a lui-même admis que la BELGO perdait environ \$40,000.00 de profits par jour, soit environ \$240,000.00 par semaine. Or l'arrêt de travail dure depuis plus de sept semaines, ce qui veut dire que la BELGO aurait perdu jusqu'ici la jolie somme de \$1,680,000.00.

Mais, pensez-vous, si la BELGO a sacrifié un tel montant, si elle est prête à risquer que ce chiffre augmente encore considérablement, c'est donc que l'enjeu en vaut la peine. Cette perte de profit sera sans doute compensée par l'économie réalisée sur les salaires, croyezvous peut-être naïvement?

Or, les demandes du syndicat représentent POUR UN AN, une somme totale de \$300,000.00 c'est-à-dire un peu moins que les profits perdus par la compagnie au cours des HUIT PREMIERS JOURS de l'arrêt de travail.

Huit jours de profit permettraient à 800 familles d'améliorer sensiblement leur niveau de vie pendant un an. Cet aspect humain du problème ne semble pas intéresser M. MOSHER. Mais si le sort des ouvriers le laisse indifférent, les pertes énormes de profit quotidien ne devraient-elles pas le forcer à régler le conflit le plus tôt possible? plus tôt possible?

En étant aussi têtu, M. MOSHER ne laisse-t-il pas entendre que son premier but c'est de tuer le syndicat, coûte que coûte?

On le croîrait facilement. Peu importent les millions. Ce qui importe, c'est de désolidariser les ouvriers. Ensuite, on pourra "négocier" avec chacun ou, à là rigueur, faire entrer l'union internationale avec laquelle on est sûr de pouvoir s'arranger à bon

Hélas! M. MOSHER doit être prêt à perdre encore beaucoup de millions de dollars de profits, car les ouvriers de la BELGO n'ont jamais été aussi unis.

Ils sont décidés à ne pas entrer à l'usine avant d'avoir signé un contrat collectif satisfaisant.

Alors, Monsieur MOSHER, encore combien de millions?

L'hypocrisie de Montréal-Matin AU SUJET DU RESPECT DU DIMANCHE

Y a-t-il encore des ouvriers qui lisent MONTREAL - MATIN, infâme petite feuille qui ne parle que d'accidents et de Maurice Duplessis (une "manière" d'accident, lui aussi!)? Il n'y en a sûrement pas beaucoup dans la Mauricie, région où les travailleurs ont assez de dignité pour ne pas lire le plus antiouvrier de tous nos journaux.

Notre devoir de journaliste nous obligeant à lire à peu près tous les quotidiens, nous avons pris connaissance d'un récent article de tête (sûrement écrit par un pied!) de Montréal-Matin intitulé: "Hypocrisie au sujet du respect du dimanche."

On s'est demandé, un instant, si Montréal-Matin n'avait pas "viré capot" dans la nuit et s'il ne dénoncait pas, enfin, l'hypocri-

ne dénonçait pas, enfin, l'hypocrisie du premier ministre Duplessis au sujet du respect du dimanche.
Mais on s'est vite rendu compte
que la feuille de chou de la rue
Marie-Anne, toujours fidèle au
"cheuf", se plaisait une fois de
plus à calomnier les ouvriers et
les syndicats

les syndicats.
MONTREAL-MATIN commen-

Mais tout le monde sait que les déclarations "très catégoriques et très précises" de M. Duplessis n'empêchent pas la loi du repos dominical d'être violée un peu partout dans la province et partigulièrement des l'incompany et, particulièrement, dans l'in-dustrie du papier.

Jusqu'içi, "l'hypocrisie" à la-quelle fait allusion Montréal-Ma-tin pourrait bien être celle de M. Duplessis.

Après son affirmation de "principes", Montréal-Matin po-se quelques questions insidieuses pour préparer le terrain à une

"Est-ce à dire que certaimes industries peuvent, le dimanche, se passer complètement de tout leur personnel? Est-ce à dire que pour me pas nuire à la production régulière certaines réparations ne doivent pas être exécutées le dimanche? Est-ce à dire qu'il ne se présente jamais des cas fortuits où il faille faire appel à la bonne volonté des travailleurs même un dimanche? Pas du tout. Mais que la situation justifie les protestations formulées récemment, nous en doutons fort." doutons fort."

On croirait reconnaître la ma-nière de M. Foss ou de M. Mosher: "Nous respectons le di-manche, mais..." "Nous nous soumettons à la loi de l'obser-vance du dimanche, mais don-nez-nous le droit de la violer à l'occasion." l'occasion.

Tout de même, répondons aux questions de Montréal-Matin:

1. Si certaines industries ne peuvent se passer de tout leur personnel le dimanche, l'indus-trie du papier n'est pas de celle-là. Un moulin à papier peut être arrêté et reparti presque aussi facilement qu'un moulin à vian2. Les réparations effectuées le dimanche peuvent fort bien être exécutées le samedi dans un moulin à papier. Le seul inconvénient, c'est qu'il faut engager quelques hommes de plus ou produire un peu moins ce jour-là.

3. Dans l'industrie du papier, qui n'est pas une industrie de toute première nécessité (comme une fabrique de vaccin Salk!) il ne peut y avoir de cas FORTUITS assez importants pour pécessites un travail du dimande nécessiter un travail du diman-che. Ces "cas fortuits" ne sont jamais plus que des "occasions fortuites" pour les compagnies de passer une commande de plus, de faire un profit de plus.

Montréal-Matin, pour justifier le titre de son éditorial, conclut en accusant d'hypocrisie les chefs

syndicaux, qui, tout en se pré-occupant du respect du diman-che, ne seraient que des anticlé-ricaux camouflés.

On voit le genre... "Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose..." prétendait

quelque chose..." prétendait l'anticlérical Voltaire. Montréal-Matin, qui a pigé, dit à ses rédacteurs: "Imprimez, imprimez, n'importe quoi, du moment que c'est antiouvrier... Il en restera toujours quelque chose dans l'esprit des badauds qui vous lissent..."

Hélas! c'est possible. Mais on ne devrait pas trop compter sur les badauds de la Mauricie qui savent maintenant à quoi s'en tenir sur les déclarations de M. Duplessis, les protestations d'innocence des compagnies de papier et la bonne foi de Montréal. Matin réal-Matin.

La Belgo viole ses promesses

Quelques employés de la Belgo sont retournés au travail la semaine dernière en se fiant aux promesses de la compagnie telles que publiées dans LE NOUVELLISTE. Mais ils ont bien regretté leur geste. Plusieurs n'ont pas eu leur ancien emploi, plusieurs ont dû subir des baisses de salaire, plusieurs autres ont été refusés à la porte.

Une enquête rapide nous a révélé que:

• Un "machine-tender" est maintenant employé à cou-

per du papier.

• Un "back-tender" est PROMU troisième main.

• Un "screen-man" doit s'occuper de la pression des

 Une troisième main est devenue SIXIEME main.
 Un papetier, des troisièmes et des quatrièmes mains, et même un inspecteur ont été renvoyés chez eux: "Nous vous téléphonerons le moment venu" leur a déclaré la comment. compagnie.

DONC ..

Il est clair que, si la BELGO préfère reprendre ses propres employés plutôt que d'aller chercher un peu partout dans la province des ouvriers sans expérience, elle veut qu'ils rentrent la tête basse, comme des esclaves.

Des ouvriers qui vendent leur travail individuellement ne peuvent d'ailleurs pas s'attendre à autre chose. Ceux de la BELGO qui n'en étaient pas convaincus sont retournés à l'usine la semaine dernière mais la plupart en sont ressortis aussi vite. Ils savaient que la compagnie ne respectait pas le syndicat; ils savent maintenant qu'elle ne respecte même pas les promesses qu'elle a faites publiquement, par la voix des journaux. la voix des journaux.

"Il n'y a pas de problèmes" déclare le cynique M. Foss

La semaine dernière, dans une lettre adressée à M. FOSS, gérant de la LAURENTIDE, et à M. G. RICARD, président du Syndicat des ouvriers de la pulpe et du papier de GRAND'MERE, Son Honneur le maire J. E. A. MATTEAU de GRAND'MERE, suggérait aux deux parties de recourir aux services d'un conciliateur de l'extérieur, compétent et impartial afin de tenter un règlement de la situation.

Ce geste de M. MATTEAU est tout à son honneur et démontre, une fois de plus, l'intérêt qu'il porte aux problèmes des ouvriers de sa municipalité.

Le syndicat s'est empressé d'accepter la proposition du maire MATTEAU, alors que M. FOSS, gérant de la LAU-RENTIDE, refusait le conciliateur proposé. Il faut lire la réponse cynique de M. FOSS:

"Disons tout de suite que nous ne soupçonnions pas

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

Les origines du conflit à la Belgo

Quand un arrêt de travail a duré plus de sept semaines et qu'il s'est produit presque en même temps que d'autres arrêts de travail, il est normal qu'on en ait oublié les causes.

C'est pourquoi nous croyons utile de rappeler ici les principaux événements qui ont précédé l'arrêt de travail à la BELGO.

- 1 Le 21 mars dernier, le syndicat de la BELGO (et celui de la LAURENTIDE) faisait parvenir à la compagnie la liste des amendements que les ouvriers désiraient apporter à leur contrat de travail ter à leur contrat de travail.
- 2. Le 30 mars, la compagnie adressait à son tour à la FEDERATION DE LA PULPE ET DU PAPIER la liste des amendements qu'elle désirait, de son côté, effectuer dans la convention.
- 3. Les 9 et 10 mai suivants, les représentants ouvriers et patronaux se réunissaient à SHAWINIGAN pour négocier. Les négociations n'aboutirent pas parce que la compagnie offrait une augmentation de salaire ridicule et qu'elle voulait changer plusieurs clauses importantes du contrat collectif. (La procédure des griefs, la clause d'ancienneté, le travail du dimanche...)
- 4. Le 17 mai, les travailleurs de la BELGO décident de demander les services d'un conciliateur. (On remarquera que, jusqu'ici, tout s'est passé selon la loi.)
- 5. Après avoir patiemment attendu le conciliateur, les travailleurs reçurent de la Commission des Relations ières . . . une demande de renseignements supplémentaires le 30 mai.
- 6. Le 1er juin, le gérant de la BELGO avertissait, par lettre, le président du syndicat que la compagnie avait décidé d'accorder une augmentation de 5%, sans autres changements à la convention. Une copie de cette lettre devait être envoyée à tous les employés de la BELGO et elle était publiée dans le NOUVELLISTE avant même que l'exécutif du syndicat ait pu en prendre connaissance.

La compagnie venait donc de violer l'article 24 de la La compagnie venait donc de violer l'article 24 de la Loi des Relations ouvrières qui interdit à l'employeur de modifier les conditions de travail pendant les négociations. En agissant ainsi, la BELGO voulait évidemment diviser les travailleurs, humilier leur syndicat et essayer de régler le conflit par sa seule décision.

En violant la loi, la BELGO prouvait qu'elle ne voulait 7. En violant la loi, la BELGO prouvait qu'elle le voul.
pas négocier même avec un syndicat incorporé et qui
détenait un certificat. (De quelle utilité était alors le certificat pour le syndicat?)

La vie même du syndicat étant en danger, les ouvriers se réunirent les 8 et 9 juin et décidèrent de protester et de manifester leur attachement à leur syndicat en s'abstenant de retourner au travail. Donc, les travailleurs n'ont pas qu'ils n'étaient pas satisfaits des amendements de la compagnie, mais parce que la compagnie, au mépris de la loi, voulait se passer du syndicat.

Si la compagnie avait attendu le conciliateur demandé par les travailleurs, ils ne seraient pas sortis de l'usine.

Les événements qui suivirent l'arrêt de travail sont plus connus de nos lecteurs. Ils se déroulent d'ailleurs selon la formule chère à notre gouvernement antiouvrier: condamnation '(en dehors des tribunaux) de l'arrêt de txa-vail par MM. DUPLESSIS et BARRETTE, décertification du syndicat, etc....

Mais les gens honnêtes qui prennent la peine d'étudier les faits savent fort bien que c'est la BELGO qui a violé la loi des Relations ouvrières et qui est responsable de l'arrêt de travail actuel. Mais pour M. DUPLESSIS, l'illégalité ne peut être qu'un vice d'ouvrier...

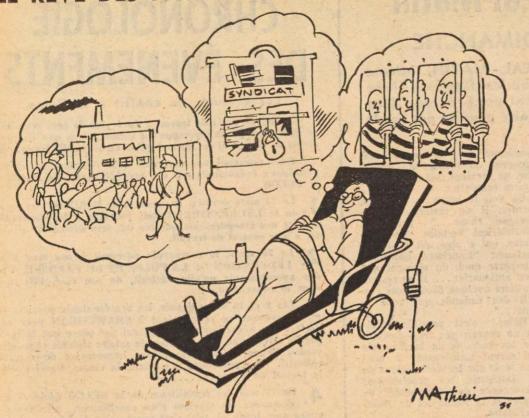
et que nous ne voyons pas encore qu'il existe dans notre papeterie de conflits ni même de problèmes à résoudre. No-tre production est normale et suffisante pour que la popu-lation ouvrière trouve encore chez nous un emploi que bien d'autres villes envieraient".

"Vous ne le dites pas clairement, mais vous semblez songer à nos anciens employés qui, usant de leur liberté, ont jugé à propos de quitter leur travail à notre service. Ayant fait leur choix, nous ne voyons pas en quoi ils doivent se plaindre. Si, toutefois, ils regrettent leur décision, nous sommes toujours disposés à considérer l'offre de service que chacun pourrait juger à propos de nous soumettre, selon les procédés habituels."

Si, pour M. FOSS, il n'y a pas de problème à GRAND' MERE, c'est que M. FOSS est un bien curieux homme que ne sauraient toucher les problèmes humains les plus douloureux.

Et puis, s'il n'y a pas de problème, pourquoi M. FOSS craint-il de voir arriver à GRAND'MERE "un conciliateur compétent et impartial?".

LE REVE DES PATRONS DE LA CONSOL



La Police provinciale à la porte des usines, le cadenas à la porte du Syndicat et les chefs syndicaux derrière les barreaux

On travaille le dimanche depuis ... toujours!

Il y a 32 ans, en décrivant la situation ouvrière à Grand'Mère, M. l'abbé Lavergne dénonçait en termes énergiques le travail du dimanche à la

Comment expliquer qu'un homme aussi convaincu n'ait pas réussi à faire agir les autorités si ce n'est en admettant la puissance énorme de la CONSOLIDATED et des autres compagnies propriétaires de moulins à papier?

La question du dimanche

Mais lisons ce que pouvait écri-re en 1923, l'abbé Lavergne au sujet du travail du dimanche à la

Laurentide et ailleurs:
"C'est, je pense, à l'heure qu'il est, la question urgente, dont il faudrait par tous les moyens possibles alerter l'opinion publique. La plaie s'agrandit et s'aggrave La plaie s'agrandi et s'aggrave de tout le retard que nous met-trons à la cautériser. Repliée sur elle-même la classe ouvrière souffre en silence aux écoutes, dans l'attente de l'homme à la pensée vigoureuse, au geste éner-gique, qui saura organiser la cam-pagne libératrice."

"Que dans notre catholique province de Québec les puissances d'argent se moquent de nos lois et des pouvoirs publics, c'est un scandale qui a trop duré pour le bon renom et l'autorité de notre Gouvernement."

"Que des hérétiques qui béné-ficient des richesses de notre pro-vince s'en servent pour tuer les âmes, qu'ils abêtissent nos gens, qu'ils réduisent ceux de notre rare, nos frères par le sang, par la foi et par la destinée à n'être ples que des machines à fournir du travail et à gagner de l'argent. du travail et à gagner de l'argent, de véritables esclaves sans jour de repos, sans un regard vers le coeur de leur Dieu sans un élan vers leur patrie. le ciel, c'est un défi, un attentat à tout ce que nous aimons, à tout ce que nous regardons comme sacré."

"Nul prêtre ne peut le voir et ne pas s'en sentir ému et révol-té, nul catholique influent me devrait pouvoir le souffrir, et tous les efforts devralent se réu-

ni pour remédier à un tel état de

Leurs droits
"Hélas! depuis 1914, Mgr Lapointe a plusieurs fois élevé la
voix. Dans un mandement fameux Sa Grandeur l'évêque de Chicou-timi Mgr Labrecque, a fait entendre une digne mais ferme protestation. A le Semaine Sociale protestation. A le Semaine Sociale de 1922, le même Mgr Lapointe a fait un exposé navrant de la situation créée à nos ouvriers par les hérétiques qui les forcent à violer le dimanche, et violent ainsi leur conscience. Les évêques de la province ecclésiastique de Québec ont écrir une lettre qui a été lue dans nos églises et commentée par nos curés."

mentée par nos curés."

"Après une émotion de surface, tout est entré dans le silence, et le travail du dimanche continue! N'est-ce pas attristant?"

"Peut-on espérer qu'à la pro-

chaine session, notre gouverne-ment catholique, s'occupera de voir à faire respecter le diman-che dans la seule province catholique de l'Amérique du Nord, la seule aussi où les hérétiques affichent le plus outrageant mé-pris, de nos lois, de nos tribu-naux, de notre foi et de l'âme vopulaire."

Des violences

"Croyez-mol, c'est la grande question, la question qu'il faut tenir devant le public, dont il a agité l'opinion constamment, sans s'occuper de savoir à qui nuira ou profitera la campagne par-mi les politiciens. Ce qui im-porte, c'est de libérer l'âme de nos ouvriers, c'est de leur rendre le droit de se reposer le diman-che, et, en union avec leurs familles et leurs concitoyens, catholi-

ques comme eux d'adorer leur Dieu, dans leurs églises par l'as-sistance à la messe, la participa-tion aux sacrements et l'audition de la parole divine."

"Il est temps de sayoir si les belles protestations de foi ne sont que des duperies et des parades oratoires, si nos politiciens bleus ou rouges ont ur autre idéal que ou rouges ont ur autre idéal que des appétits à satisfaire, et s'ils sauront agir de concert pour ren-dre à notre Province le respect du Dimanche."

"Mais assez pour aujourd'hui, je n'ai pas épuisé le sujet, j'y reviendrai. Ma visite aux usines de Grand'Mère le spectacle de ces jeunes gens qui ont tant be-soin de la religion pour échapper à l'emprise du mal, obligés de travailler le dimanche, et voués ainsi à l'indifférence religieuse, sinon à l'impiété m'a trop doudoureusement impressionné pour que je cesse d'er parler. Par la plume et par le parole dans le journal et dans la chaire, partout, veux essayer de plaider leur cause."

Pourquoi?

· La ferveur de l'abbé Lavergne na pas réussi, 32 ans après la rédaction de cette lettre, à vrai-ment soulever l'opinion publique où à décider le gouvernement provincial à agir.

Ce gouvernement "catholique", comme dit généreusement l'abbé, comme dit genereusement rabbe, n'aurait qu'à lever le petit doigt et les fois existantes seraient mises en force: du jour au lendemain, le problème du travail du dimanche dans le Québec n'exis-

mais le gouvernement ne lève pas même le petit doigt.

POURQUOI?

Mauvaise toi de la Belgo

La semaine dernière la BELGO payait encore une page d'annonce dans "LE NOUVELLISTE" pour dire ce que tout le monde savait déjà à SHAWINIGAN: "Rentrez au bercail un par un, chers ouvriers, et on ne vous fera pas de mal . . . Mais si vous insistez pour rentrer avec un contrat, nous vous remplacerons par des "scabs" que nous irons chercher à gros prix, s'il le faut, aux quatre coins du pays.'

Insinuations malhonnêtes

Evidemment, c'était dit avec plus de nuances, dans un style plus "caramel", se prêtant mieux aux insinuations malhonnêtes.

D'après cette annonce, les papetiers de la BELGO auraient avoué à la compagnie qu'ils aimeraient beaucoup revenir au travail mais que le Syndicat les en empêchait.

Qui va croire ça à SHAWINIGAN? Mais il n'y a jamais eu de ligne de piquetage à la BELGO et n'importe quel employé a toujours été libre de retourner à l'usine si le coeur lui en disait... Seulement la BELGO, après sept semaines d'arrêt de travail, n'est pas encore convaincue que la grande majorité de ses employés ont quitté l'usine de plein gré. La BELGO nie l'évidence. La BELGO s'imagine la victoire d'un complot des syndicats alors qu'en réalité elle est en face d'une révolte longtemps retenue de ses meilleurs employés.

La Belgo se vante . .

Toujours dans son annonce du NOUVELLISTE, la BELGO menace ses employés de les remplacer par des ouvriers étrangers. C'est facile à dire, mais ça ne convaincra pas les vieux employés de la BELGO qui savent bien qu'on ne trouve pas en un tourne-main des centaines d'ouvriers qualifiés.

La BELGO se vante d'avoir reçu 600 réponses d'ouvriers disponibles. Hélas, il est sûr que les chômeurs ne manquent pas au pays et, en faisant un petit effort, la BELGO pourrait accumuler des dizaines de milliers de réponses.

Mais la compagnie sait bien que pour qu'une moulin à papier

dizaines de milliers de réponses.

Mais la compagnie sait bien que pour qu'une moulin à papier fonctionne efficacemnet, il lui faut des ouvriers QUALIFIES qu'elle ne trouvera pas en mettant des petites annonces dans les journaux. Les autres moulins à papier ne sont pas disposés à sacrifier de bons employés à la BELGO.

De tous les bureaux d'assurance-chômage de la province, seul celui de CHICOUTIMI comptait un papetier sur ses listes. Il est venu à SHAWINIGAN, mais il est retourné aussitôt, ne voulant pas être mêlé au conflit actuel.

Quelles autorités religieuses

Citons maintenant une phrase franchement malhonnête tirée de ladite annonce: "Certaines autorités religieuses ont suggéré — pour éviter tout malentendu possible à l'avenir — que nous annoncions publiquement les conditions dans lesquelles vous pouvez revenir au travail."

au travail..."

Ça n'a l'air de rien, mais ça veut induire le public en erreur en laissant croire que des autorités religieuses, à l'insu des ouvriers, se feraient les conseillers techniques de la BELGO.

Les scribes de la compagnie devraient savoir que dans un diocèse "l'autorité religieuse" c'est l'évêque. Ils devraient savoir aussi que, dans le monde ouvrier, le représentant de l'évêque c'est l'aumônier du syndicat. Or il est odieux de laisser croire que des aumôniers de syndicats ou même notre évêque n'appuieraient pas les ouvriers dans leurs justes revendications.

Mauvaise foi

La compagnie annonce donc les conditions "dans lesquelles les ouvriers peuvent revenir au travail". Pas de récrimination, ancienneté et pension conservées, plein salaire de vacances, etc... Mais surtout, il nous faut citer textuellement cette dernière promesse: "Nous aurons recours à tous les moures à notre disposition pour vous protéger contre toutes intimidations et représailles". Cela doit cons deute inclure le police provinciale. sans doute inclure la police provinciale.

Mais, depuis le premier jour de l'arrêt de travail, la BELGO n'a pas cessé de faire des promesses un matin et des menaces le lendemain matin. Comment veut-elle être prise au sérieux par ses employés. D'ailleurs, nous avons la preuve que la BELGO ne respecte pas ses plus récentes promesses imprimées en gros caractères dans le NOUVELLISTE. En page 3, sous le titre "La Belgo viole ses promesses", on énumère quelques cas d'employés qui sont retournés à la BELGO et qui n'ont pas été traités comme la compagnie l'avait promis.

Leur exemple témoigne de la mauvaise foi de la BELGO!

la Belgo ans a

Le confrère Herman LEMAY vient de fêter son 50ème anniver-saire de service à la BELGO de

saire de service à la BELGO de SHAWINIGAN
Herman LEMAY, qui n'a pas encore 62 ans est entré à la BELGO à l'âge de 12 ans. Il a bien travaillé au cours de ces 50 ans et peut servir d'exemple aux plus jeunes.

Bien qu'il soit à l'emploi de la BELGO depuis 50 ans, le con-frère LEMAY devra attendre encore deux ans avant d'atteindre sa pension. Mais c'est un syndiqué

aux convictions solides et il n'a
pas hésité à se joindre à la majorité des ouvriers de la BELGO
qui ont décidé de quitter l'usine
et de n'y rentrer qu'avec un contrat de travail acceptable.

Herman LEMAY est encore solide, même s'il a dû subir dernièrement une opération à l'oeil
et il attend continuer de travailler à la BELGO après le règlement du conflit. glement du conflit.

Toutes nos félicitations et nos me'lleurs voeux au confrère LE-